



Régimes de pension des employés

Ce genre de communiqué a pour objectif de vous renseigner au sujet des plus récentes modifications législatives régissant les régimes de pension et divers aspects du fonctionnement de votre régime. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme d'information et de communication d'Assomption Vie à l'intention des employeurs, des membres des comités de retraite et des employés participant à votre régime de pension. Le présent communiqué traite de sujets de l'heure qui ont fait les manchettes nationales. Nous vous encourageons à en transmettre une copie à vos employés.

Régime à prestations déterminées : tendance cyclique

« Le passage des régimes de pension à prestations déterminées à ceux à cotisations déterminées pourrait n'être qu'une tendance cyclique réversible », déclare le président de l'Institute of Actuaries (G.-B.). Selon lui, si un retour aux prestations déterminées avait lieu, elles prendraient une forme très simple.

Doublement de la réserve des programmes de retraite

Les trois principaux programmes de retraite du Canada, essentiels pour l'avenir de nombreux Canadiens, ont vu leur réserve financière doubler depuis 1990 et représentent l'un des plus grands groupements de capitaux d'investissement du pays, selon Statistique Canada. Au total, les Canadiens y avaient accumulé, fin 2003, plus de 1,3 billion de dollars. Cette somme a doublé depuis 1990, compte tenu de l'inflation. Les régimes de pension agréés (RPA) d'employeurs représentaient la plus grande partie des éléments d'actifs, soit environ 63 %, et les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), 30 %. Les 6 % restants se trouvaient dans les régimes de pension du Canada et du Québec.

Diminution des taux d'adhésion aux RPA

Au 1^{er} janvier 2004, le Canada comptait près de 14 800 régimes de pension agréés (RPA) actifs, soit environ 5,6 millions de participants. Pourtant, le pourcentage de travailleurs couverts par un RPA serait passé de 45 % en 1991 à 39 %, selon Statistique Canada. La couverture varie grandement aussi entre les secteurs public et privé. La participation à un RPA privé a sans cesse reculé, passant de 35 % en 1977 à environ 27 % en 2003.

Dans le secteur public, plus de 86 % des travailleurs étaient couverts. Certains facteurs ont pu contribuer à la diminution du taux d'adhésion à un RPA, notamment le recul de la syndicalisation et le déplacement de l'emploi vers les industries à faible taux de participation.

Pas de redressement pour les régimes de pension canadiens

Le rendement de 24 % des marchés boursiers canadiens en 2005 n'a pas empêché la dégradation de la santé financière des régimes de pension du pays, qui, selon Paul Purcell, spécialiste du domaine de la retraite chez Mercer Human Resource Consulting, peinent à surmonter les difficultés. La diminution constante des taux d'intérêt à long terme signifie que la valeur des projections des prestations augmente plus vite que les caisses de retraite. L'indice Mercer sur la santé financière d'un régime de pension indique que les taux de capitalisation ont radicalement chuté durant la première moitié de l'année dernière et ont joué au yo-yo le reste de l'année.

Les faibles taux d'intérêt perturbent les caisses de retraite

La faiblesse des taux d'intérêt s'est répercutée sur les caisses de retraite du Canada en 2005, dont le taux de capitalisation a perdu 6 %, selon Frank Belvedere, directeur non associé de Mercer Investment Consulting. À l'enquête annuelle Fearless Forecast, il a indiqué que les caisses de retraite pourraient opter davantage pour des investissements axés sur le passif les prochaines années. De plus, les intérêts générés par les régimes de pension dans les obligations à long terme devraient persister. En moyenne, les futures rentes de retraite étaient capitalisées à 77 % fin 2005, une baisse par rapport à l'année précédente (83 %). Le taux de financement des régimes a été perturbé par la chute des taux d'intérêt à long terme et par les faibles rendements des obligations.

Les régimes de pension recouvrent la santé

L'indice Mercer indique que le rendement de 8 % des marchés boursiers canadiens au premier trimestre 2006 a amélioré la santé financière des régimes de pension au pays. Leur taux de capitalisation a monté pendant le premier trimestre, après une année 2005 décevante. « En fait, la légère hausse des taux d'intérêt à long terme pendant le trimestre s'est avérée aussi bénéfique que le fort cours des valeurs mobilières », indique Paul Purcell, associé chez Mercer Human Resource Consulting. Des taux d'intérêt élevés sont plus à l'avantage des régimes de pension qu'à celui des fonds d'obligation. Même si la bourse ne bougeait pas de toute l'année, l'index devrait croître de 8 % et les taux à long terme, de 1,0 %.

Une réforme des pensions d'ici dix ans, au pays

Cinquante-cinq pour cent des travailleurs canadiens prévoient une réforme des retraites d'ici dix ans, soit 11 % de plus qu'en 2004, d'après le Baromètre AXA de la retraite, une enquête internationale portant sur 6915 travailleurs et retraités de 11 pays. « Les Canadiens sont de plus en plus conscients des problèmes de vieillissement de la population et de la diminution des travailleurs par rapport aux retraités, indique Lise Allard, responsable de la communication chez AXA Canada. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles tant de gens espèrent une réforme des pensions. » La plupart des travailleurs canadiens (75 %) s'attendent à travailler plus longtemps avant de prendre leur retraite, et 70 % prévoient une réduction des prestations de pension de l'État. Chose intéressante par rapport à d'autres pays, les travailleurs canadiens sont les moins préparés (35 %) à assumer l'entière responsabilité du financement de leur retraite. Ils sont 81 % à penser que le gouvernement doit participer, et 67 %, que l'employeur doit assumer ce rôle. Au Japon, 75 % des travailleurs croient que le financement de la retraite est une responsabilité individuelle; ils sont 72 % à Hong Kong et 62 % en Allemagne à le penser.

Un comportement néfaste à la planification de la retraite

Deux obstacles nuisent aux participants des régimes à cotisations déterminées : un comportement d'investisseur improductif et la mauvaise conception généralisée de ce genre de régime, selon un rapport commandité par Alliance Bernstein Investments. Les promoteurs et les prestataires de régimes de pension ont beau avoir investi énormément de temps et d'argent en programmes de formation aux cotisants, ils n'ont pas réussi à modifier leur comportement. Le vrai problème n'est pas une simple absence de formation, mais plutôt un manque de suite et un comportement inné qui conduit les participants à prendre des décisions néfastes pour leurs investissements.

Le taux directeur de la Banque du Canada à 4 %

Le mardi 25 avril 2006, la Banque du Canada augmentait son taux directeur pour la sixième fois de suite (comme prévu) et devrait décréter encore d'autres légères hausses. Son taux cible du financement à un jour est passé de 3,75 % à 4 %, soit un quart de pour cent de plus que le taux d'après le 11 septembre 2001. Pour la banque, tout indique que l'économie canadienne fonctionne à pleine capacité. Relever encore quelque peu le taux directeur pourrait être nécessaire afin de maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande globales et de garder l'inflation au taux cible à moyen terme. La prochaine révision aura lieu le 24 mai.

Augmentation du PIB et des taux d'intérêt en 2006

En 2005, le PIB a augmenté de 2,9 %, rejoignant celui de 2004. « Tous les signaux sont au vert pour la demande intérieure, et tout indique que la croissance du PIB frôlera encore les 3 % en 2006 », déclare Douglas Porter, économiste en chef délégué de BMO Nesbitt Burns. Il ajoute qu'une économie qui tourne à pleine capacité est assez forte pour que la Banque du Canada reste en mode de resserrement malgré un dollar qui reste fort. Les économistes de la Banque Royale s'attendent à ce que la Banque du Canada fasse passer le taux de financement à un jour de 4 % à 4,5 % d'ici le troisième trimestre 2006.

Les lois sur les retraites ne devraient pas écraser les promoteurs de régime – David Dodge, le 21 mars 2006

Au cours d'un point de presse impromptu, le gouverneur de la Banque du Canada, David Dodge, a apporté quelques clarifications et a répondu à des questions sur l'état de l'économie et les récents chiffres de l'inflation. À une question sur l'état des régimes de pension à prestations déterminées et sur les perspectives de changements à la lumière d'un éventuel nouveau gouvernement, Dodge a répondu à Benefits Canada que la nécessité d'examiner les régimes de pension devenait de jour en jour plus évidente et que la Banque du Canada pensait qu'il fallait suivre de près les régimes de pension à prestations déterminées. « Notre inquiétude est double; premièrement, ils sont une partie très importante des marchés financiers, ils doivent donc fonctionner correctement. Deuxièmement, il est important que nous n'imposions pas de règlements pouvant influencer les choix des employeurs et des syndicats pour un type de régime », a déclaré Dodge. Au sujet de l'idée d'une autorité de réglementation unique au Canada, Dodge a invoqué la nécessité d'une bonne réforme des lois sur les valeurs. « L'important pour le Canada, a-t-il indiqué, est d'avoir des lois et des règlements sur les valeurs et qu'il les applique de façon uniforme. » Selon lui, cette réforme peut s'obtenir de deux façons, soit par une autorité de réglementation unique, soit par l'harmonisation des lois des treize provinces et territoires. Ces lois ne devraient pas être trop lourdes, car elles pourraient empêcher les petites entreprises de se lancer sur le marché, mais devraient être accessibles à toutes les compagnies. Il a ajouté qu'un mécanisme devrait être mis en place pour réduire le fardeau administratif et la paperasserie.